

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de SAHAM LEASING, société anonyme au capital de 140 000 000.00 Dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de SAHAM LEASING, sis, 374 Boulevard Abdelmoumen à Casablanca, le 22 Juin 2026, à 10 heures.

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.

- Approbation des conventions soumises à l'article 56 de la loi sur SA.
- Approbation et affectation des résultats, et fixation du montant des dividendes.
- Ratification du renouvellement du mandat d'administrateurs.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

Le Président du Conseil d'Administration

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions passées par la société telles que prévues à l'article 56 de la loi n°20-05 sur les sociétés anonymes, les approuve expressément.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du conseil d'administration, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, quitus et décharge de leurs gestions pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2025 à 28 Dirhams par action.

Le résultat de l'année, augmenté du report, sera affecté de la manière suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT	EN MAD
Résultat de l'exercice 2025	68 241 261
Report à nouveau sur exercices antérieurs	623 000
Résultat distribuable	68 864 261
Réserve légale	Cumul 10% du capital atteint
Dividendes	39 200 000
Autres réserves	29 000 000
Report à nouveau	664 261

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat de Madame Asmae HAJJAMI en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les résultats de l'exercice 2029.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat de Monsieur Mehdi BENBACHIR en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les résultats de l'exercice 2029.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Lahoussine HASSANI IDRISSE à la Direction Générale de SAHAM LEASING à fin Mars 2026.

L'Assemblée Générale tient à le remercier pour les efforts accomplis et les performances réalisées durant son mandat et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Lahoussine HASSANI IDRISSE à la Direction Générale de « SAHAM LEASING OFF SHORE » succursale à fin Mars 2026.

L'Assemblée Générale tient à le remercier pour les efforts accomplis et les performances réalisées durant son mandat et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Monsieur Youssef ADOUAN au poste de Directeur Général SAHAM LEASING à partir de la date du 1er Avril 2026.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination de Monsieur Youssef ADOUAN au poste de Directeur Général SAHAM LEASING OFF SHORE succursale à partir de la date du 1er Avril 2026.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la somme annuelle des jetons de présence allouée à chaque Administrateur à 100.000 DH au titre de l'exercice 2025.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi en pareille matière.